



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique forestière

Question écrite n° 51479

Texte de la question

M. Alain Calmette interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'inscription dans le PLF 2015 de la filière bois du Massif Central dans le cadre du programme des interventions territoriales de l'État (PITE). Le PITE constitue depuis sa création en 2006, un outil budgétaire spécifique au sein du budget de l'État. Il permet de conduire de grands projets territoriaux qui mobilisent plusieurs programmes budgétaires relevant de différents ministères. Il offre un contrepoint nécessaire à la logique "verticale" et parfois étanche des ministères. Ce dispositif apporte une indispensable cohérence dans la mise en œuvre des politiques territoriales mais reste exceptionnel dans le paysage budgétaire français. Seuls 4 projets bénéficient actuellement de ce programme. Ils se caractérisent par un enjeu territorial majeur, la nécessité d'une action rapide de l'État pour la mise en œuvre de plans complexes notamment dans le cadre d'enjeux européens. À la suite de l'appel à projets lancé en 2009, trois nouveaux dossiers ont été retenus: l'un concerne le développement du Grand Morvan, l'autre porte sur la formation en Picardie et le troisième concerne la filière bois en Auvergne, dans le Limousin et en Bourgogne. Pour ce dernier projet, une discussion a eu lieu lors du projet de loi de finances pour 2014. Malgré plusieurs amendements de députés, son inscription dans le PITE n'a pas pu se faire dès cette année. Cela pose un réel problème pour accompagner des entreprises ayant engagé des investissements d'industrialisation et de modernisation de leur appareil productif en cohérence avec les axes du plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois. Sans perspectives d'aides économiques, la viabilité de ces entreprises se pose avec des conséquences négatives pour l'ensemble de la filière pour le maintien et la création de nouveaux emplois. Cette filière représente 212 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 1 400 emplois cumulés. Les entreprises réunies dans le réseau «Vivier Bois Massif Central» sont en cours de discussion avec le ministère de l'égalité des territoires et du logement, le ministère du redressement productif et le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour voir comment répondre à court terme à leurs besoins. Il souhaiterait savoir quelles sont ses intentions sur le devenir de la filière bois dans le Massif Central. Peut-il s'engager à inscrire au titre du PITE ce projet interrégional dans la prochaine loi de finances ? En attendant cette échéance, quelles sont les pistes envisagées pour soutenir l'activité des entreprises de cette filière?

Texte de la réponse

Les États généraux du bois du Massif Central, auxquels les services du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ont été associés, ont mobilisé une grande partie des professionnels de la filière de 2010 à 2012, dans une démarche originale d'examen des produits bois importants sur le marché et de mobilisation autour de quelques produits phares du massif. Cette démarche innovante a pu être valorisée au cours des rencontres régionales bois qui ont eu lieu durant l'hiver 2012-2013 et ont abouti au plan national d'action (PNA) pour l'avenir des industries de transformation du bois, annoncé en présence du ministre du redressement productif le 17 octobre 2013. Dans un second temps, le comité stratégique de la filière bois, créé au sein du conseil national de l'industrie, a repris à son compte et pris comme point de départ de ses travaux, les mesures retenues dans le PNA. Un contrat de filière issu de l'ensemble de ses travaux sera signé dans le

courant de l'été par les organisations professionnelles, l'association des régions de France, et les représentants de l'État. Il portera engagements réciproques entre l'État et les fédérations professionnelles de la filière bois. La reconnaissance de la filière forêt-bois comme une filière industrielle d'avenir ouvre à ses entreprises les opportunités de financement de l'industrie à travers les outils de la banque publique d'investissement France (BPIFrance). Par ailleurs, la constitution d'un fonds stratégique de la forêt et du bois inscrit dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, va permettre de soutenir l'amont de la filière. A côté des aides génériques de BPIFrance, des dispositifs spécifiques à la filière bois viennent dès maintenant compléter la large palette des outils mis en oeuvre par la BPIFrance. A cet égard, il convient d'ores et déjà de noter la mise en place d'un « fonds Bois 2 » destiné à renforcer les fonds propres des entreprises. Après le succès rencontré par le fonds de modernisation des scieries lancé en 2011, dont les industriels du Massif Central ont largement bénéficié, la décision de reconduire ce dispositif pour une nouvelle période de trois ans devrait être prise fin juin 2014. Ces outils mis en place par la sphère publique sont également complétés par l'initiative des propriétaires forestiers privés. Créé en mai 2010, Forinvest business angels est l'unique réseau prévu, alimenté principalement par des propriétaires forestiers, pour le développement de la filière forêt-bois en France. Plus de cent membres accompagnent et financent des projets à fort potentiel de la filière forêt-bois et participent au développement économique, social et environnemental de notre patrimoine. L'ensemble de ces outils d'initiative publique ou privée doivent permettre à la filière bois de relever les défis de la compétitivité et ceux posés par la transition énergétique. Ainsi, les projets industriels initiés par toute l'animation sur le Massif Central pourront être portés dans les régions sur crédits d'État, avec le soutien des conseils régionaux, et pour l'amont de crédits européens dans la mesure où les collectivités régionales identifieront effectivement cette problématique parmi leurs priorités. S'agissant de la question de création d'un PITE, aucune décision n'est intervenue quant à la perspective de remise en chantier d'un tel instrument, lequel apparaît aujourd'hui à la fois difficile à mettre en oeuvre et, d'autre part, potentiellement concurrent des démarches engagées citées précédemment. Aussi n'apparaît-il pas aujourd'hui nécessaire de lancer un PITE, a fortiori dans le cadre budgétaire contraint actuel, pour relayer le dynamisme reconnu des entreprises des régions concernées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Calmette](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51479

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2221

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4930